



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reception des emissions

Question écrite n° 10933

Texte de la question

M. Philippe Vasseur appelle l'attention de M. le ministre de la communication sur la qualite de reception des ondes hertziennes dans le canton de Saint-Pol-sur-Ternoise. En effet, on constate des problemes de reception des chaines publiques et privees de television alors qu'aucun obstacle naturel ne vient perturber les ondes. C'est pourquoi, a l'heure ou le Gouvernement annonce la creation d'une chaine du « savoir et de la formation » sur le canal de la cinquieme chaine de television aux heures ou Arte n'emet pas, il lui demande les mesures qu'il entend prendre afin que les habitants de ce canton puissent recevoir convenablement les chaines du service public ainsi que l'ensemble des chaines de television mises a leur disposition.

Texte de la réponse

Pour repondre aux sollicitations des elus locaux, Telediffusion de France (TDF) s'est lancee, depuis 1990, dans une politique de « plans departementaux » en vue de completer la couverture de diffusion des chaines publiques dans chaque departement. Dans ces plans, les couts d'investissement sont partagees entre TDF et les collectivites locales, les societes de programme prenant a leur charge les frais de fonctionnement et la maintenance des emetteurs. Aujourd'hui, ces plans semblent abandonnes car les collectivites locales trouvent souvent la charge trop lourde, notamment lorsque les societes de programmes decident d'affecter prioritairement les ressources nouvelles aux budgets de programmes et non au paiement des frais de fonctionnement et a la maintenance des nouveaux emetteurs. Il convient de noter pour le cas des chaines privees, il s'agit essentiellement de M 6, que celles-ci sont parfaitement libres de ne pas ameliorer la qualite de diffusion de leurs emetteurs ; la question de la prise en charge du fonctionnement de nouvelles installations releve exclusivement des accords tripartites passes entre les collectivites locales, TDF et les societes de programmes concernees. Quant a Arte, il semble que la chaine franco-allemande hesite a affecter une partie de son budget a l'extension du cinquieme reseau hertzien, dont le fonctionnement des seuls emetteurs ayant ete autorises avant l'arret de La Cinq est pris en charge par la chaine. Dans ces conditions, des solutions techniques alternatives a la diffusion hertzienne sont recherchees, avec la distribution par reseau cable ou, dans les zones d'habitat disperse, par diffusion « micro-ondes » (ou « MMDS ») pour des couts, notamment dans les villes petites ou moyennes, souvent comparables a ceux d'un emetteur hertzien. Enfin, des mesures specifiques pourraient s'inscrire dans la politique d'aménagement du territoire que le Gouvernement met actuellement en place, dans le dessein d'ameliorer l'acces des regions mal desservies par les services audiovisuels. A cet effet, une estimation des couts relatifs a une extension de la couverture du cinquieme reseau, pour augmenter le taux de couverture actuel de 80 p. 100 a 90 p. 100 de la population, vient d'etre effectuee, a la demande du ministere de la communication, par TDF, avec une premiere evaluation des couts d'investissements correspondants. Ces mesures devraient pouvoir etre mises en place progressivement en tenant compte des contraintes que constituent, d'une part, la difficulte de trouver de nouvelles frequences, en particulier dans les zones frontalières, et, d'autre part, les budgets disponibles comme ceux des chaines concernees, lesquelles assurent en dernier ressort les couts de fonctionnement des nouvelles installations. Pour ce qui concerne la question de l'honorable parlementaire, le canton de Saint-Pol-sur-Ternoise est effectivement mal desservi par l'emetteur de Lille-

Bouvigny en raison de sa situation frontaliere. La reception pourrait etre amelioree par une augmentation de la puissance des trois reemetteurs actuels et par l'installation de reemetteurs supplementaires, sous reserve de l'attribution de frequences par le Conseil superieur de l'audiovisuel qui devra etudier les risques de brouillages avec les emetteurs des chaines de television etrangeres.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10933

Rubrique : Television

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 564

Réponse publiée le : 21 mars 1994, page 1402